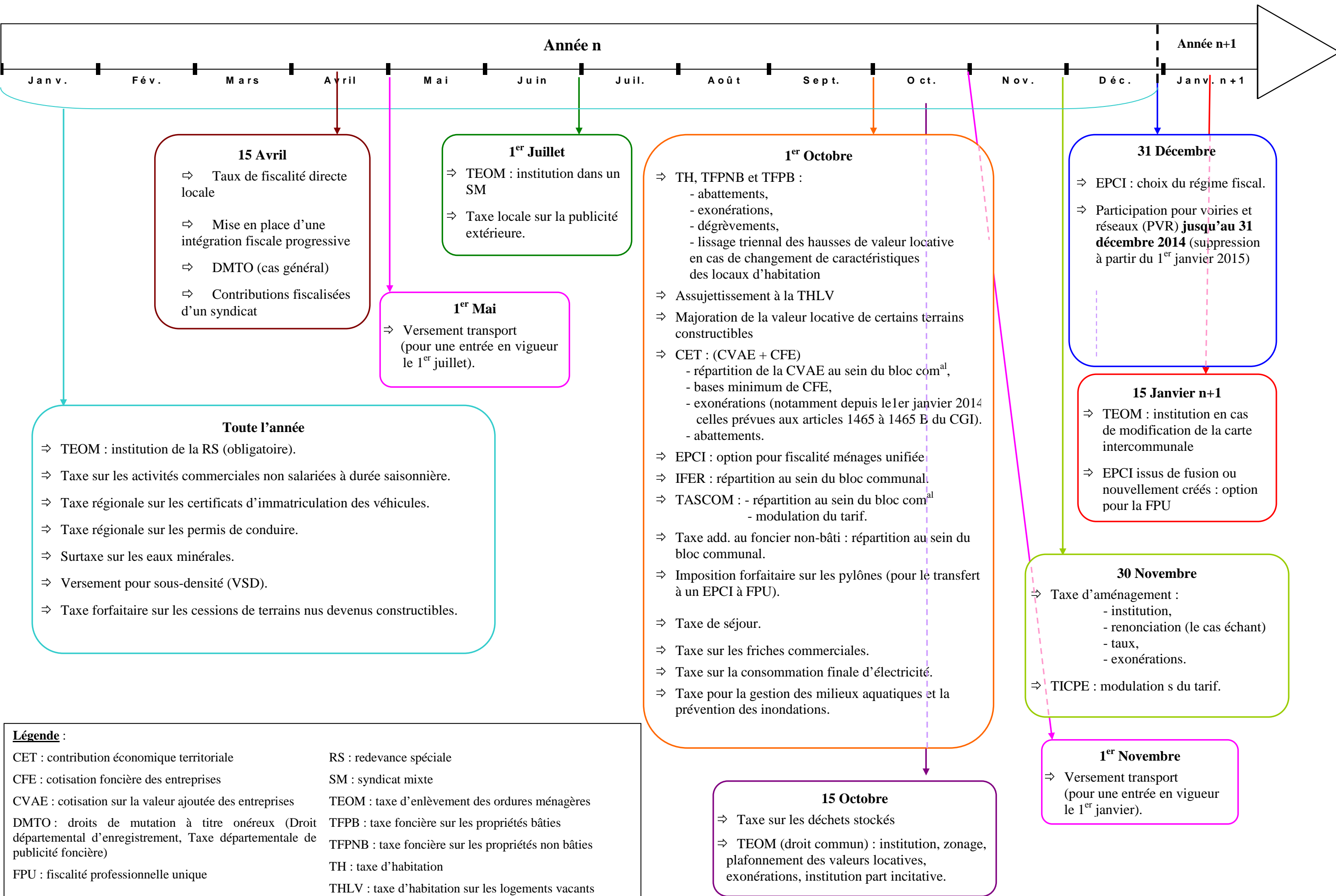


# Annexe 1 : Dates limites d'adoption des délibérations en matière de fiscalité locale



**15 Avril**

- ⇒ Taux de fiscalité directe locale
- ⇒ Mise en place d'une intégration fiscale progressive
- ⇒ DMTO (cas général)
- ⇒ Contributions fiscalisées d'un syndicat

**1<sup>er</sup> Juillet**

- ⇒ TEOM : institution dans un SM
- ⇒ Taxe locale sur la publicité extérieure.

**1<sup>er</sup> Mai**

- ⇒ Versement transport (pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet).

**1<sup>er</sup> Octobre**

- ⇒ TH, TFPNB et TFPB :
  - abattements,
  - exonérations,
  - dégrèvements,
  - lissage triennal des hausses de valeur locative en cas de changement de caractéristiques des locaux d'habitation
- ⇒ Assujettissement à la THLV
- ⇒ Majoration de la valeur locative de certains terrains constructibles
- ⇒ CET : (CVAE + CFE)
  - répartition de la CVAE au sein du bloc com<sup>al</sup>,
  - bases minimum de CFE,
  - exonérations (notamment depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 celles prévues aux articles 1465 à 1465 B du CGI).
  - abattements.
- ⇒ EPCI : option pour fiscalité ménages unifiée
- ⇒ IFER : répartition au sein du bloc communal
- ⇒ TASCOM : - répartition au sein du bloc com<sup>al</sup>
- modulation du tarif.
- ⇒ Taxe add. au foncier non-bâti : répartition au sein du bloc communal.
- ⇒ Imposition forfaitaire sur les pylônes (pour le transfert à un EPCI à FPU).
- ⇒ Taxe de séjour.
- ⇒ Taxe sur les friches commerciales.
- ⇒ Taxe sur la consommation finale d'électricité.
- ⇒ Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

**31 Décembre**

- ⇒ EPCI : choix du régime fiscal.
- ⇒ Participation pour voiries et réseaux (PVR) **jusqu'au 31 décembre 2014** (suppression à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015)

**15 Janvier n+1**

- ⇒ TEOM : institution en cas de modification de la carte intercommunale
- ⇒ EPCI issus de fusion ou nouvellement créés : option pour la FPU

**30 Novembre**

- ⇒ Taxe d'aménagement :
  - institution,
  - renonciation (le cas échéant)
  - taux,
  - exonérations.
- ⇒ TICPE : modulation s du tarif.

**1<sup>er</sup> Novembre**

- ⇒ Versement transport (pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier).

**Toute l'année**

- ⇒ TEOM : institution de la RS (obligatoire).
- ⇒ Taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière.
- ⇒ Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation des véhicules.
- ⇒ Taxe régionale sur les permis de conduire.
- ⇒ Surtaxe sur les eaux minérales.
- ⇒ Versement pour sous-densité (VSD).
- ⇒ Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains nus devenus constructibles.

**15 Octobre**

- ⇒ Taxe sur les déchets stockés
- ⇒ TEOM (droit commun) : institution, zonage, plafonnement des valeurs locatives, exonérations, institution part incitative.

**Légende :**

CET : contribution économique territoriale	RS : redevance spéciale
CFE : cotisation foncière des entreprises	SM : syndicat mixte
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
DMTO : droits de mutation à titre onéreux (Droit départemental d'enregistrement, Taxe départementale de publicité foncière)	TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties
FPU : fiscalité professionnelle unique	TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties
	TH : taxe d'habitation
	THLV : taxe d'habitation sur les logements vacants